Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2022

our l'autorité compétente par délégation

N° 2022/45



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 14 juin 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 16 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 18

Date de la convocation : 09 juin 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 09 juin 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le quatorze juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du neuf juin 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

<u>Présents</u>: Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric

Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a été nommée secrétaire de séance.

2022/45 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Considérant la fréquentation de la garderie périscolaire par les enfants entre 18h30 et 18h45 qui est quasiment nulle, Madame le Maire propose de fermer la garderie périscolaire dès 18h30 à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la modification du règlement de la garderie scolaire ;
- DIT qu'à compter du 1er septembre 2022, la garderie périscolaire fermera à 18h30.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE

